



Rapport annuel 2016

de l'Association des Communes Suisses

Laupenstrasse 35, Case postale, 3001 Bern
Tél. 031 380 70 00
verband@chgemeinden.ch
www.chcommunes.ch

CONTENU

Editorial	3
Succès	4
L'ACS dans les médias	6
Affaires courantes	8
Procédures de consultation/d'audition	12
Organes de l'association	13
Nouveaux membres/membres	15
Comptes annuels	16
Bilan	18
Rapport de l'organe de révision	19

Photo de couverture

L'école à Belmont-sur-Lausanne (VD)

Photo: Severin Nowacki

Une association forte pour des communes fortes

«Rien n'est aussi constant que le changement», constatait le philosophe Héraclite d'Éphèse il y a 2500 ans déjà. Le changement s'accomplit – ainsi en a-t-on parfois le sentiment aujourd'hui – en un temps de plus en plus court. Il est d'autant plus important que la politique cherche des solutions de long terme promettant un succès durable. Dans notre pays, cela fonctionne particulièrement bien au niveau communal. La recherche de solutions communes au-delà des partis est l'un des points



forts de la politique des communes. L'Association des communes suisses (ACS) doit elle aussi suivre de près la perspective à long terme. L'amélioration des conditions-cadres pour les communes – que ce soit par du lobbying classique, la mise sur pied d'offres de prestations de services attractives ou la transmission d'exemples de bonne pratique et de savoir-faire – est au centre de notre engagement. Avec son équipe, petite mais efficace, l'ACS s'est engagée l'année dernière avec vigueur et avec succès pour les intérêts des communes au niveau fédéral. Outre son activité de représentante des communes, l'ACS a lancé une campagne visant au renforcement du système de milice et créé la plateforme d'information milizsystem.ch. En outre, l'ACS a élargi son offre de

services. Grâce au programme ComuLux, les communes sont soutenues dans la modernisation de leur éclairage public sur le plan technique, opérationnel et financier. Et de par la collaboration avec Federas Beratung AG, l'association peut offrir à ses membres une plus large palette de services. A la page suivante, vous en apprendrez davantage sur les différentes activités et l'engagement fructueux de l'ACS.

Dans un avenir proche, l'échelon communal doit s'attaquer à différents défis, par exemple la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire, la croissance des coûts de la santé et l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Nous sommes d'autant plus heureux que 34 communes soient devenues membres de l'ACS durant l'année sous revue. Car chaque nouveau membre accroît la force de pénétration de l'ACS. Nous mettons tout en œuvre pour représenter avec persévérance et succès les intérêts du niveau communal – surtout en ces temps de changements.

Hannes Germann, conseiller aux États
Président ACS

Passage au LED: ComuLux offre une aide technique, opérationnelle et financière

Pour soutenir les communes dans la modernisation de leur éclairage public, l'ACS a élaboré le programme ComuLux en concertation avec des partenaires, et l'a présenté au concours organisé dans le cadre des appels d'offres publics en matière d'efficacité électrique de Pro-Kilowatt. D'une durée de trois ans, ce programme bénéficie d'une subvention de 1 million de francs maximum. ComuLux améliore l'efficacité énergétique de l'éclairage public via le remplacement des lampes à vapeur de sodium maintenant obsolètes par des luminaires LED ultramodernes, incluant les options de régulation afin d'optimiser ainsi leur efficacité énergétique. Une composante essentielle de ComuLux: l'examen des contrats avec les entreprises d'approvisionnement électrique ou autres distributeurs ou prestataires lors de la prépa-

ration des mesures. Le programme ComuLux aide à surmonter les obstacles liés à la mise en œuvre. De plus, les projets sont directement subventionnés moyennant une contribution par luminaire, et sont mis en œuvre dans la commune en régie par le programme ComuLux. En plus de l'ACS, le programme compte sur la participation des sociétés eLight GmbH (suivi technique des luminaires) et onlog AG (gestion du programme et logistique).

Informations:
www.comulux.ch

Campagne réussie pour le «Service public»

Avec le concours du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), l'ACS a mené une campagne réussie contre l'initiative populaire néfaste et

trompeuse «Pro Service Public», rejetée massivement le 5 juin 2016. Il s'agit d'une décision qui prouve la confiance de la population dans l'efficacité du modèle du «Service public» suisse. Dans le futur, l'ACS continuera à défendre un service de base de qualité sur l'ensemble du territoire, au service de la cohésion nationale et à la base de la bonne marche de l'économie suisse.

RIE III: prise en compte d'une requête essentielle de l'ACS

Après une lutte féroce entre le Conseil national et le Conseil des Etats, les dernières divergences sur la troisième réforme de l'imposition des sociétés ont été éliminées le 14 juin 2016. La part cantonale sur l'impôt fédéral direct s'élève désormais à 21,2%. Auparavant, le Conseil national avait retenu la proposition du Conseil fédéral de fixer à 20,5% la part des cantons sur l'impôt fédéral direct. Avec l'augmentation de la part des cantons, le Parlement a retenu une requête essentielle de l'ACS, ce qui donne aux cantons un peu plus de marge de manœuvre pour compenser la réduction du taux d'imposition des bénéficiaires – ce dont les communes profiteront également. Un référendum a été demandé contre la RIE III. La votation populaire du 12 février 2017 a conduit au rejet du projet.

Hébergement des requérants d'asile: pas sans le droit de regard des communes

C'est avec consternation que l'ACS a appris que les objections qu'elle avait formulées face à l'Ordonnance sur la réquisition de constructions de la protection civile n'avaient pas été prises au sérieux, et que l'association avait été exclue de la maîtrise des situations d'urgence en matière d'asile. L'ACS a ensuite adressé un courrier de protestation à la Confédération, précisant que rien ne peut se passer sans le droit de regard des communes. La Confédération a été appelée à assumer sa responsabilité dans l'hébergement des requérants d'asile. Lors du «sommet sur l'asile», l'ACS a ensuite soutenu le concept de la Confédération sur la maîtrise des situations d'urgence en matière d'asile, et a formulé de façon simultanée les exigences suivantes: le nombre de places d'hébergement mises à disposition par la



L'ACS renforce grâce à des mesures ciblées la pérennité et le développement du système de milice.

Photo: Patrick Lüthy

Confédération doit être au minimum de 8000. En cas de crise, une hausse supplémentaire doit être envisagée. L'ordonnance sur les réquisitions ne doit être appliquée qu'à titre d'«ultima ratio». Les villes et communes doivent être intégrées à l'Etat-major spécial Asile et dans les plans d'urgence cantonaux. Ces demandes ont été satisfaites dans leur grande majorité.

Financement des soins: adapter la répartition des coûts et tenir compte des intérêts communaux

Le nouveau régime de financement des soins a entraîné une grande surcharge financière pour les pouvoirs publics. Le financement dit résiduel assuré par le canton est devenu le financement principal. Devant supporter ces coûts, les villes et les communes connaissent de plus en plus de difficultés financières. Conjointement avec les organisations cantonales des communes et l'Union des villes suisses, l'ACS a demandé à la Confédération via une résolution de modifier la répartition des coûts des soins, et de tenir enfin compte des intérêts communaux dans le financement des soins. Dans un courrier adressé au chef du département en charge, le conseiller fédéral Alain Berset, l'association a également exigé aux côtés de l'Union des villes suisses que les communes soient impliquées dans le dialogue sur la politique nationale de santé. La réponse du ministre de la Santé est encore attendue.

Campagne «Plus de jeunes dans les exécutifs communaux»

Le système de milice est sous pression. Il n'y a pas de recette miracle pour améliorer durablement une situation qui n'est actuellement pas satisfaisante. Mais il existe plusieurs approches. Par exemple, il vaut mieux exploiter le potentiel de la base de recrutement – notamment chez les jeunes. Telle est la vocation de la campagne «Plus de jeunes dans les exécutifs communaux» de l'ACS, lancée le 14 octobre 2016 à Olten lors de la première rencontre consacrée aux «Jeunes dans l'exécutif: percutants, motivés, mais encore trop rares». L'occasion pour l'ACS, aux côtés d'économiesuisse et du «groupe des jeunes conseillers communaux de Haute-Argovie» de rassembler des idées, d'échanger des expériences et de développer des stratégies. Un élé-

ment de la campagne est le site web milizsystem.ch. Les informations spécifiques aux groupes cibles sont là pour sensibiliser le public quant à l'importance du système de milice, et contribuer à motiver davantage de jeunes afin qu'ils assument un mandat politique au sein d'une commune.

Informations (en allemand):
www.milizsystem.ch

Soutenir la participation et renforcer le système de milice via le projet «in comune»

L'ACS, de concert avec la Commission fédérale des migrations, a lancé le projet «in comune» dans le but de renforcer la propension à la participation dans les communes, et en même temps le système de milice. Le projet se compose de deux éléments: d'un côté, des projets concrets sont élaborés, testés et évalués, et de l'autre, une banque de données avec des projets participatifs déjà réalisés est créée, afin que les personnes intéressées puissent s'informer plus en détail. La banque de données a été publiée au cours du premier semestre 2017.

Informations:
www.in-comune.ch

Premier séminaire pour le personnel des villes et des communes

Avec la première organisation d'un séminaire particulier pour le personnel des villes et des communes, l'ACS voulait remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'échelon communal pour leur précieux travail et leur grand engagement. Intitulé «L'environnement de travail entre la stabilité et l'innovation», le séminaire a été l'occasion d'assister à des exposés passionnants et à des ateliers pratiques, mais également à des activités divertissantes, et comportait un espace pour l'échange entre collègues. Plus de 100 personnes ont participé à cette manifestation qui s'est tenue à Bienne.

Collaboration avec Federas: offrir plus de services aux membres

L'ACS veut à nouveau offrir plus de services à ses membres. Dans ce but, elle

a conclu un accord de coopération avec Federas Beratung AG. La société Federas a été fondée en 1994 par la Société des secrétaires communaux et les administrateurs du canton de Zurich, et offre aux communes, institutions et organisations publiques à but non lucratif des services et des conseils. Federas est établie dans toute une série de bureaux. L'ACS et Federas travailleront en étroite collaboration dans ce domaine, tout comme pour l'élaboration de guides et d'aides à l'exécution pour le niveau communal.

Informations:
www.federas.ch

Guide «Aktiv werden in der Politik»

L'ACS est coéditrice du guide du Beobachter, «Aktiv werden in der Politik» (Devenir actif en politique). Ce guide (en allemand) montre l'attractivité du système suisse de milice et incite à s'impliquer dans les décisions locales – au sein des conseils municipaux, services de soins scolaires, services sociaux, etc. Il a pour vocation de montrer la voie et de faciliter l'accès à la politique locale pour un maximum de lectrices et lecteurs.

Amicus: comblement des lacunes

La nouvelle banque de données de chiens Amicus présente quelques lacunes depuis sa mise en service début 2016, et a ainsi provoqué un certain énervement dans de nombreuses communes. L'ACS s'engage avec l'Association suisse des services des habitants (ASSH) pour que cette situation qui n'est pas acceptable soit rapidement améliorée. Avec l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC), des solutions ont été élaborées dans les champs d'action suivants: clarification et adaptation des bases légales, communication et information régulières, intégration dans la stratégie suisse de cyberadministration «E-Government», protection des données. En outre, elles ont répertorié des exemples concrets d'affaires en suspens à traiter immédiatement, et ont rassemblé les informations concernant la procédure à suivre. La liste des affaires en suspens est mise à jour au fur à mesure.

Travail médiatique

Durant l'année sous revue, l'ACS a encore renforcé son travail médiatique par rapport à 2015. A l'échelon national, plus de 150 articles ont été publiés sur l'ACS dans des journaux ou des revues, et une vingtaine de contributions ont été retransmises sur les chaînes de radio et télévision suisses. La campagne de l'ACS visant au renforcement du système de milice, la votation sur l'initiative populaire «en faveur du service public», les efforts de l'ACS visant à soutenir les communes dans le développement urbain vers l'intérieur, les coûts croissants des soins et de l'aide sociale, le rôle des communes dans le domaine de l'asile et la réforme de l'imposition des entreprises III ont tout particulièrement retenu l'attention des médias.



SRF Club, 23.2.2016

Seit Anfang Jahr sind die Gemeinden für die Erfassung neuer Hundehalter zuständig. Damit haben sie Mühe: Neben der fehlenden Rechtsgrundlage bemängeln sie die neue Hundedatenbank. Der Schweizerische Gemeindeverband fordert Verbesserungen.

«Amicus» hat noch wenig Freunde

«Ostschweiz am Sonntag», 3.7.2016



«Blick am Abend», 4.5.2016

Gemeinden klagen: Bürger wollen keine Ämter übernehmen

Der Gemeindeverband schlägt Alarm, weil Exekutiven nicht mehr besetzt werden können.

Janine Hosp

Kleinere Gemeinden haben heute grösste Schwierigkeiten, ihre Milizämter zu besetzen. Um sie zu unterstützen, startet der Schweizerische Gemeindeverband zum ersten Mal eine Kampagne zu diesem Problem: Er will mit jungen Exekutivpolitikern für Milizämter werben. «Das Problem hat ein gravierendes Ausmass angenommen», sagt Direktor Reto Lindegger.

denen regulär einen Geschäftsführer ein. «Aber ausgerechnet jene Person, die nicht gewählt wurde, wird dann zum starken Mann oder zur starken Frau in einer Gemeinde.» Dies, weil sie einen grossen Wissensvorsprung gegenüber den Gewählten hat.

Der Gemeindeverband hat nun profilierte Politiker zu einer Tagung im Oktober eingeladen, darunter SVP-Präsident Albert Rösti und Hannes Germann, Ständerat und ehemaliger Ständeratspräsi-

«Tagesanzeiger» 29.6.2016

C'est aussi ce que constate le directeur des associations de communes suisses, Reto Lindegger. «Les Suisses s'identifient moins à leur commune. Surtout lorsqu'ils pendulent entre leur domicile et un lieu de travail à l'extérieur, ce qui est souvent le cas dans les villages».

«Le Temps», 3.6.2016

USR III: Gemeinden sollen berücksichtigt werden

WIL. Ohne gesetzlich verankerte Berücksichtigung der Städte und Gemeinden keine Unterstützung zur Unternehmenssteuerreform III (USR III), dies sagen die Dachverbände der Städte und Gemeinden. Der Schweizerische

und Gemeinden vorgesehen hat, auch den betroffenen Städten und Gemeinden zugutekommt. Der Nationalrat stimmte in der Frühlingsession einer Gesetzesbestimmung zu, welche die Kantone anhält, die Auswirkungen

«St. Galler Tagblatt», 9.6.2016



Le Journal du matin, 12.05.2016, 06h00

Le régime de financement des soins pèse sur le budget des villes et communes

«Le journal du matin», Radio RTS, 12.5.2016



«Tagesschau»-Hauptausgabe, SRF, 2.9.2016

vu, indique le président de la commune. Les peurs se cristallisent sur le nombre de réfugiés, lorsqu'il est jugé disproportionné par rapport à la population, ou le fait que ce sont de jeunes hommes et non seulement des familles qui sont attendus. Pour les désamorcer, Reto Lindegger, directeur de l'Association des communes de Suisse, souligne l'importance d'une coopération entre les autorités: «Sans l'accord de l'exécutif communal, l'opposition est courue d'avance».

«Le Temps», 16.8.2016

Gemeinderatsamt als Karrierebeschleuniger

Der Schweizerische Gemeindeverband umgarnet junge Leute, auf dass diese politisches Engagement zeigen. Schliesslich ist so ein Amt nicht nur Bürde, sondern auch Karriere-Chance. So sollen die häufig leer bleibenden Posten besser besetzt werden können.

314 1

Teilen

«Tagesschau» SRF, 14.10.2016

Développement territorial/énergie

A côté des activités dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations, la manifestation «Raumplanung ins Dorf bringen» du 2 septembre 2016 à Olten organisée par l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN) en coopération avec l'ACS a représenté un point fort. Les villes, mais aussi les petites et moyennes communes doivent devenir plus actives dans l'aménagement du territoire et saisir les chances offertes par le développement vers l'intérieur pour leur avenir. Cela signifie qu'il faut élaborer une stratégie pour le village et trouver dans des ateliers composés d'habitants, de propriétaires et de tous les acteurs importants des idées pour l'avenir économique et territorial. La manifestation a connu un franc succès, et les participants ont pu profiter de nombreux exemples pratiques.

Par ailleurs, l'ACS a été représentée dans différents groupes de travail concernant la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, dont les thèmes sont la pesée des intérêts dans le domaine de l'aménagement du territoire, la construction hors de la zone à bâtir, la construction en sous-sol et les espaces fonctionnels.

Le groupe de travail tripartite Projet de territoire Suisse, dont l'ACS fait partie, a déjà commencé à élaborer un rapport détaillé sur l'état de sa mise en œuvre. Finalement, l'ACS a élaboré avec son groupe de travail interne une prise de position «Développement territorial», prise de position adoptée par le Comité lors de sa séance du 16 septembre 2016. Dans le cadre de son activité de membre du comité de l'association Cité de l'énergie, le directeur a remis personnellement aux communes suivantes le label Cité de l'énergie: Cham (ZG), Knonau (ZH), Niederhasli (ZH), Stans (NW) et Turbenthal (ZH).

Trafic

En 2016, l'ACS s'est également occupée du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Celui-ci vise à éliminer les carences structurelles et à assurer durablement le financement des routes nationales et les contributions de la Confédération pour des projets dans les agglomérations. Le Parlement a approuvé l'arrêté fédéral sur la mise sur pied du FORTA lors de la session d'automne. De concert avec l'Union des villes suisses, l'Union des transports publics ainsi que la LITRA, l'ACS s'était engagée dans ce but. En décembre, le Comité avait recommandé à l'unanimité de dire oui à l'initiative sur le FORTA du 12 février 2017. Avec ses partenaires, l'ACS s'est engagée pour la campagne reposant sur un large support en faveur du FORTA.

En 2016, le prix «Flux – Nœud de correspondance d'or» a été décerné à Delémont. La capitale jurassienne a séduit le jury par sa stratégie de mobilité bien mise en œuvre. Damien Chappuis, président de la ville de Delémont et membre du Comité de l'ACS, s'est vu remettre le prix dans le cadre du forum Carpostal «Movimento» à Berne. Le «Flux» récompense les Nœuds de correspondance qui se distinguent tant par l'accueil de la clientèle que par leur exploitation et leur architecture.

Conjointement avec l'Académie de la mobilité du TCS, l'ACS a lancé à la mi-2016 l'offre «carvelo2go pour les communes». Son but est de promouvoir et d'établir le vélo de transport comme un outil de mobilité durable dans les petites et moyennes communes. L'offre sera testée en 2017 par des communes pionnières.

Asile

L'ACS est toujours représentée dans le groupe de travail tripartite «Restructuration du domaine de l'asile», qui traite de la mise en œuvre concrète des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile révisée suite à l'acceptation du peuple en juin 2016. L'ACS participe aussi activement aux séances du comité tripartite, de différents groupes de travail (mise en œuvre des dispositions de la loi au niveau ordonnance, pilotage, etc.). Elle est finalement aussi représentée dans le comité d'experts «Asile et hébergement» du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Lors de la réunion de printemps de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) a été adopté le 14 avril à Berne en présence de la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, de membres de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), de représentantes et représentants de l'Union des villes suisses et de l'ACS, du département fédéral de la défense de la protection de la population et des sports (DDPS), du Corps des gardes-frontière (CGFR) un plan d'urgence tripartite de trois scénarios dans le domaine asile, ceci dans le cas où le nombre des demandes augmenterait fortement et que l'on ne pourrait plus travailler dans le cadre des structures ordinaires.

Affaires sociales

La CDAS, dans le comité de laquelle l'ACS est représentée, a approuvé le 20 mai de nouvelles modifications des normes CSIAS dans le cadre de la deuxième étape de la révision de ces normes. Depuis 2015, la compétence d'édicter les normes est auprès de la CDAS. Ces réglementations sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Elles contiennent des précisions au niveau du contenu et une nouvelle structuration des prestations circonstanciées (PCi), des remarques concernant la diminution des effets de seuil, un chapitre consacré à la délimitation entre l'aide sociale régulière et l'aide d'urgence en faveur des personnes sans droit de rester en Suisse, la réglementation de l'insertion professionnelle des personnes soutenues après la naissance d'un enfant sous le titre «Conciliation entre travail et famille» et la décision que le forfait pour l'entretien continuera à être adapté au renchérissement au même moment et au même pourcentage que le montant destiné à la couverture des besoins vitaux des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI. La révision des normes CSIAS entreprise début 2015 est ainsi achevée. Les points révisés de la première étape, qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2016, contenaient des dispositions sur le forfait pour l'entretien des jeunes adultes et des familles nombreuses, les possibilités de sanctions et le système des incitations. Ces deux dernières années, l'ACS a accompagné et soutenu activement ce processus.

L'ACS participe toujours à la réparation des mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux antérieurs à 1981. Elle est représentée à la «Table ronde» créée en 2013 et s'engage particulièrement pour la question information et communication dans le cercle œuvrant sous la direction de l'Office fédéral de la justice. Elle s'est impliquée pour que les personnes concernées puissent informer sur leur vécu dans des écoles et des communes et que du matériel d'information soit mis à disposition. Le Parlement a approuvé la contre-proposition de l'initiative sur la réparation lors de la session d'automne, le référendum n'a pas été saisi. Si l'initiative sur la réparation est retirée définitivement, la loi entrera en vigueur au 1^{er} avril 2017.

Conférence tripartite sur les agglomérations

Durant l'année sous revue, les partenaires de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) ont poursuivi la collaboration tripartite à l'horizon 2017 et ont approuvé la convention y relative et le nouveau programme de travail 2017–2021. Les travaux dans le développement du milieu bâti ainsi que la collaboration au sein des agglomérations restent toujours des points forts. Le projet «Impulsion développement vers l'intérieur» vise en première ligne l'échelon communal, car celui-ci joue un rôle particulièrement important lors de la mise sur pied d'un développement vers l'intérieur de qualité. La collaboration avec l'ASPAN a été intensifiée. Différents cours tels que les cours d'introduction à l'aménagement du territoire pour les autorités communales ont été étendus au vu de la forte demande. Par ailleurs, la CTA a pris connaissance durant l'année sous revue des résultats de l'étude Ecoplan «Collaboration dans les agglomérations: bilan et perspectives». L'étude donne une vue d'ensemble complète de la collaboration actuelle dans les agglomérations et montre les besoins d'action nécessaires au développement ultérieur de la collaboration. La politique des étrangers et d'intégration constitue un autre point fort de la CTA. Des informations ciblées à l'attention des employeurs et des salariés, des cours de langue axés sur la pratique pour les travailleurs migrants, de nombreux projets sur l'intégration au marché du travail de réfugiés: Le dialogue sur l'intégration de la CTA «Travailler – Donner sa chance, saisir sa chance» a eu un impact concret. L'État et l'économie en ont donc tiré un bilan positif en novembre.

Financement des soins

Avec les réformes liées aux soins de longue durée et au financement des soins, différents grands projets sont à l'agenda politique ces prochaines années. L'évolution démographique et le problème posé dans ce contexte de l'organisation future et du financement des soins aux personnes âgées mettent les villes et les communes devant de gros défis. Ceci notamment parce que dans dix cantons les villes et les communes doivent porter à 100% les coûts résiduels des soins. Dans beaucoup d'autres cantons, ils en assument une part importante. Ces cantons doivent donc prendre en charge la totalité des soins non couverts. Au vu de cette charge financière, les villes et les communes se retrouvent de plus en plus dans une situation difficile – et jusqu'ici sans avoir nullement voix au chapitre. Aux contributions directes des communes aux prestations des soins viennent s'ajouter les charges pour les prestations complémentaires AVS/AI. Étant donné cette évolution, il devient urgent d'agir. C'est avec impatience que l'ACS et l'Union des villes suisses ont attendu le rapport adopté par le Conseil fédéral en mai 2016 sur la stratégie des soins de longue durée. Celui-ci reconnaît que les cantons et les communes sont fortement touchés: Si on en reste au statu quo, les cantons et les communes seraient contraints d'augmenter d'ici 2045 leurs recettes fiscales de 12%, rien que pour pouvoir financer l'augmentation des dépenses liées aux soins de longue durée. Du point de vue de l'ACS, le rapport sur la stratégie des soins de longue durée était bien trop réservé dans ses conclusions. Pour les villes et les communes, la discussion sur le futur financement des coûts des soins doit maintenant commencer rapidement et en association avec le niveau communal.

Participation / Bénévolat

Durant l'année sous revue, le projet «in comune» a mobilisé nos efforts dans le domaine de la participation / du bénévolat. L'ACS aimerait ainsi promouvoir la participation au niveau communal et renforcer le système de milice. Pour ce faire, elle travaille étroitement avec la Commission fédérale pour les questions de migration. Le projet consiste en deux parties: d'un côté, des projets de participation concrets sont élaborés, réalisés, puis évalués avec quatre communes. De l'autre, l'ACS a recherché en Suisse et à l'étranger des projets de bonne pratique dans le domaine participation et a pris contact avec différents responsables de projets. Ceci a constitué la base du site in-comune.ch, sur lequel l'on trouve réunis dans une banque de données des projets de participation déjà effectués et des informations concernant le thème de la participation.

Lors du colloque «Vivre ensemble», l'ACS a notamment soutenu l'Académie suisse des sciences humaines et sociales. Le focus de la conférence était axé sur des questions relatives au vivre ensemble dans la société civile. La réunion de différentes générations peut y contribuer. Ces projets intergénérationnels sont aussi dus à l'initiative de certaines communes.

Culture

Durant l'année de référence, l'ACS s'est engagée pour les préoccupations des communes dans le domaine culture et a pris position sur le changement du droit d'auteur. Elle a rejeté avec fermeté la charge que devraient dorénavant porter les bibliothèques avec l'introduction d'un droit de prêt supplémentaire. La contribution des bibliothèques en faveur de la société et en particulier des auteures et des auteurs est précieuse. Un accès à l'information, au savoir et à la culture peu onéreux et le plus complet possible fait aussi partie de leur tâche. Le paiement d'une rémunération supplémentaire mènerait à une charge financière considérable et menacerait l'existence de certaines bibliothèques.

Dans le Dialogue culturel national, qui vise une meilleure collaboration et coordination de tous les niveaux étatiques dans le domaine culturel, il s'est agi du nouveau programme de travail 2016–2020, qui concernera la nouvelle orientation planifiée des aides financières aux musées et collections allouées par la Confédération. Dès 2018, la Confédération attribuera ses subventions d'exploitation aux musées et aux collections en recourant à une procédure d'appel d'offres ouverte. Elle met ainsi en œuvre une décision du Parlement prise lors des délibérations relatives au Message culture 2016–2020. Les cantons, les villes et les communes ont réservé un accueil positif à la nouvelle stratégie de promotion de la Confédération. Le Dialogue culturel institué en 2011 réunit les représentants des instances politiques et spécialisées des cantons, des villes, des communes et de la Confédération. Il donne ainsi une voix aux petites communes en particulier, celles-ci apportant aussi une grande contribution à la culture à côté des cantons et des villes.

Pauvreté

En Suisse, près de 500 000 personnes sont concernées par la pauvreté de revenu, elle menace une personne sur huit. Pour réduire ces chiffres, les cantons, les villes, les communes, la Confédération et des organisations privées s'engagent dans le Programme national contre la pauvreté pour renforcer la prévention. En tant que partenaire du programme, l'ACS veut permettre aux communes d'accéder à des instruments utilisables dans la pratique tout en intégrant dans le programme les expériences et connaissances de l'échelon communal et ainsi contribuer à améliorer le travail en réseau des acteurs spécialisés dans la lutte contre la pauvreté et la prévention. A la fin de l'année, les partenaires du programme se sont engagés dans une déclaration commune à poursuivre leurs efforts de prévention à l'occasion de la Conférence nationale contre la pauvreté à Bienne.

L'encouragement précoce, un point fort du Programme national, est un instrument important de promotion linguistique et sociale spécialement d'enfants socialement défavorisés. Vu les défis dans le domaine de l'intégration, l'encouragement précoce devient de plus en plus important. C'est pourquoi l'ACS a lancé en automne le projet «Les communes en tant que plateforme stratégique et réseaux dans le domaine de l'encouragement précoce» dans le but de sensibiliser spécialement les petites et moyennes communes au thème de l'encouragement précoce et de les soutenir dans le développement et la réalisation de stratégies communales dans le domaine de l'encouragement précoce. Il s'agit aussi en particulier de l'intégration et de la coordination avec les stratégies et concepts cantonaux dans ce domaine.

Communication

Dans le domaine Information/Communication, le Secrétariat a effectué une répartition des tâches claire, ce qui a renforcé la communication de l'association de manière ciblée. Ceci dans le but d'augmenter le degré de notoriété de l'ACS et d'attirer l'attention sur ses activités, offres et services. Lors de l'année sous revue, l'ACS a publié 13 communiqués de presse et 23 newsletter – une augmentation sensible par rapport à 2015, ce qui s'est aussi répercuté sur la couverture médiatique (voir le chapitre «L'ACS dans les médias»).

Les instruments de communication les plus importants de l'ACS sont le site web, les newsletter et la «Commune Suisse». L'accent y est de plus en plus mis sur des thèmes politiques actuels et le multilinguisme. La «Commune Suisse» est aussi disponible sous forme de papier électronique. L'ACS est également présente sur Facebook, Youtube et Twitter, l'accent étant mis sur le dernier. L'ACS a de la sorte pu augmenter le nombre des followers sur Twitter.

En collaboration avec economiesuisse et le «Gruppe junger Gemeinderäte Oberaargau», l'ACS a mis sur pied la plateforme d'information milizsystem.ch. Elle a coédité le guide du Beobachter «Aktiv werden in der Politik» et organisé le séminaire «L'environnement de travail entre la stabilité et l'innovation» (voir le chapitre «Succès»).

Pendant l'année de référence, l'ACS a pris position sur les affaires suivantes: procédures de consultation

- Politique climatique de la Suisse post-2020: accord de Paris sur le climat, accord avec l'Union européenne sur le couplage des deux systèmes d'échange de quotas d'émission, révision totale de la loi sur le CO₂
- Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]»)
- Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2017: prise de position sur la modification de l'ordonnance sur la protection des eaux
- Ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements
- Mise en œuvre d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2018 à 2021
- Stratégie nationale de vaccination
- Ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies
- Modification de la loi sur le droit d'auteur
- Modification de la loi sur les télécommunications
- Concept d'énergie éolienne
- Programme de stabilisation 2017–2019
- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI)
- Révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Réforme PC)
- 10.407 / 13.477 Initiative Parlementaire Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie / LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes
- Modification de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂
- Approbation et mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- Révision des ordonnances concernant la protection des biotopes
- Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants
- Modification de l'ordonnance sur les forêts dans le cadre de la modification de la loi sur les forêts
- Ordonnance sur la réquisition de constructions protégées et de lits pour la maîtrise de situations d'urgence en matière d'asile

Auditions dans des commissions parlementaires

- Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), CER Conseil national, 18 janvier 2016
- Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, CSEC Conseil des Etats, 10 octobre 2016

Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'ACS du 19 mai 2016 à Lausanne a été entièrement placée sous le signe du renouvellement global au sein du comité. Avec la fin de la législature 2012–2016, sept membres du comité se sont retirés:

- Peter Bernasconi, ancien député au Grand Conseil, Worb (BE)
- Silvia Casutt-Derungs, députée au Grand Conseil/vice-présidente ACS, Falera (GR)
- Herbert Lustenberger, conseiller communal, Ebikon (LU)
- René Riem, maire, Avully (GE)
- Martin Ph. Rittiner, président de la commune, Simplon-Village (VS)
- Ernst Sperandio, président de la commune, Oetwil am See (ZH)
- Beatrice Wessner, ancienne conseillère communale, Bubendorf (BL)

Pour la législature 2016–2020, les délégués ont élu au comité les personnes suivantes:

- Daniel Albertin, président de la commune/député au Grand Conseil, Albul/Alvra (GR)
- Damien Chappuis, maire, Delémont (JU)
- Jean-Michel Karr, conseiller administratif, Chêne-Bougeries (GE)
- Jörg Kündig, président de la commune/président de l'Association des présidents de communes du canton de Zurich, conseiller cantonal, Gossau (ZH)
- Jürg Marti, président de la commune, Steffisburg (BE)
- Stéphane Pont, président de la commune/président de la Fédération des Communes Valaisannes, Mollens (VS)

Les membres actuels Christine Buliard-Marbach, Riccardo Calastri, Renate Gautschy, Hannes Germann, Rudolf Grüninger, Gustave Muheim, Helene Spiess et Beat Tinner ont été confirmés dans leur mandat. Le conseiller aux États Hannes Germann a été réélu président. La fiduciaire Probitas SA Bienne, reste l'organe de révision de l'ACS pour les quatre prochaines années. Les délégués ont aussi approuvé les autres affaires statutaires – rapport annuel 2015, comptes annuels 2015, décharge du comité ainsi que fixation de la cotisation des membres 2017 (inchangée).

Après la partie statutaire, Erich Dürst, directeur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, a parlé de la situation actuelle de l'asile et des défis qui en découlent dans le canton de Vaud. Etienne Piguet, professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et vice-président de la Commission fédé-

rale des migrations, a fait un exposé sur le thème «Les flux migratoires en Suisse – rétrospective jusqu'à ce jour».

En mémoire du président d'honneur Toni Cantieni

Le 23 avril 2016, le président d'honneur de l'ACS est mort à l'âge de 88 ans. En juin 1987, Toni Cantieni a été nommé président de l'ACS lors de l'assemblée générale à Berne. Dès 1965, il a été membre du Comité de l'ACS et vice-président dès 1980. Lors de sa dernière assemblée générale en 1995, Cantieni a été nommé président d'honneur. Toni Cantieni a beaucoup contribué à ce que l'ACS devienne une force politique importante. Sous la direction de Cantieni, l'ACS a intensifié son activité politique au début des années 1990. Durant son mandat ont eu lieu la fondation du Groupe parlementaire «politique communale» et les travaux de mise à jour de la Constitution fédérale. En collaboration avec l'Union des villes suisses, l'on a réussi à ancrer dans la Constitution fédérale l'«article sur les communes» (art. 50) et à valoriser la position des communes dans l'État fédéral. Un hommage détaillé a été publié dans la «Commune Suisse» du 15 juin 2016.

Comité, direction et organe de révision

Le Comité de l'ACS s'est composé en 2016 des personnes suivantes:

Président	Hannes Germann, conseiller aux États, Opfertshofen (SH)
Président d'honneur	Toni Cantieni, ancien conseiller national, Lenzerheide (GR) († 23.4.2016)
Vice-présidence	Silvia Casutt-Derungs, membre du Grand Conseil, Falera (GR), jusqu'en mai 2016 Helene Spiess, maire, Buochs (NW), dès septembre 2016 Gustave Muheim, syndic, Belmont-sur-Lausanne (VD)
Comité	Peter Bernasconi, ancien membre du Grand Conseil, Worb (BE), jusqu'en mai 2016 Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale, Ueberstorf (FR) Riccardo Calastri, syndic, Sementina (TI) Renate Gautschy, membre du Grand Conseil, maire, Gontenschwil (AG) Dr. Rudolf Grüninger, président de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, Bâle Herbert Lustenberger, conseiller municipal, Ebikon (LU), jusqu'en mai 2016 René Riem, maire, Avully (GE), jusqu'en mai 2016 Martin Ph. Rittiner, président de la commune, Simplon-Village (VS), jusqu'en mai 2016 Ernst Sperandio, président de la commune, Oetwil am See (ZH), jusqu'en mai 2016 Beat Tinner, membre du Grand Conseil, maire, Wartau (SG) Beatrice Wessner, ancienne conseillère communale, Bubendorf (BL), jusqu'en mai 2016 Daniel Albertin, président de la commune/député au Grand Conseil, Albula/Alvra (GR), dès mai 2016 Damien Chappuis, maire, Delémont (JU), dès mai 2016 Jean-Michel Karr, conseiller administratif, Chêne-Bougeries (GE), dès mai 2016 Jörg Kündig, prés. de la commune/prés. GPVZH, conseiller cantonal, Gossau (ZH), dès mai 2016 Jürg Marti, président de la commune, Steffisburg (BE), dès mai 2016 Stéphane Pont, président de la commune/président FCV, Mollens (VS), dès mai 2016

L'équipe du Bureau:

Reto Lindegger, directeur
Michael Bützer, directeur suppléant
Claudia Hametner, responsable politique de formation et de santé
Tamara Angele, administration/responsable projets
Christine Schmied, administration, dès avril 2016
Judith Wenger, collaboratrice scientifique
Peter Camenzind, chef de l'information/«Commune Suisse», jusqu'en janvier 2016
Denise Lachat, rédactrice en chef «Commune Suisse», dès août 2016
Philippe Blatter, rédacteur/responsable communication de l'association (dès août 2016)
Beatrice Sigrist, collaboratrice rédaction, jusqu'en octobre 2016
Fabrice Wullschleger, stagiaire (projet «in comune»), dès octobre 2016

Organe de révision: Fiduciaire Probitas SA, Bienne (BE)

Nous sommes heureux que les communes suivantes soient devenues membres de l'ACS en 2016:

Rüti (ZH)	Schmiedrued (AG)	Rougemont (VD)
Sévaz (FR)	Dailens (VD)	Chevilly (VD)
Wichtrach (BE)	Coppet (VD)	Syens (VD)
Arch (BE)	Commugny (VD)	Vully-les-Lacs (VD)
Habkern (BE)	Rances (VD)	Bullet (VD)
Attiswil (BE)	Yverdon-les-Bains (VD)	Vich (VD)
Rohrbachgraben (BE)	Pompaples (VD)	Senarclens (VD)
Wyssachen (BE)	Chavannes-des-Bois (VD)	Veytaux (VD)
Romont (BE)	Saint-Saphorin (VD)	Treytorrens (VD)
Sauge (BE)	St-Oyens (VD)	Echichens (VD)
Orvin (BE)	Curtilles (VD)	
Wikon (LU)	Rueyres (VD)	

Membres (1.1.2017)

Canton	Nombre de communes	Nombre de membres	Quote de membres
AG	213	164	77%
AI	6	5	83%
AR	20	19	95%
BE	350	255	73%
BL	86	71	83%
BS	3	2	67%
FR	136	91	67%
GE	45	34	76%
GL	3	3	100%
GR	112	83	74%
JU	58	24	41%
LU	83	54	65%
NE	36	20	56%
NW	11	11	100%
OW	7	6	86%
SG	77	67	87%
SH	26	24	92%
SO	109	99	91%
SZ	30	22	73%
TG	80	80	100%
TI	130	109	84%
UR	20	15	75%
VD	308	112	36%
VS	126	116	92%
ZG	11	8	73%
ZH	168	133	79%
Total	2254	1627	72%

Pendant l'année sous référence, le nombre des communes suisses a diminué de 2293 à 2254 à cause de la fusion de communes. En revanche, le nombre des membres a augmenté de 1626 à 1628. 72% de toutes les communes suisses sont affiliées à l'ACS (+1%).

Comptes 2016 et budget 2017

	BUDGET	COMPTES	BUDGET
	2016	2016	2017
Revenus d'exploitation	1'832'000.00	1'810'208.46	2'048'500
Revenus du Secrétariat général	1 270 000	1 210 121,20	1 423 000
Cotisations des membres	1 050 000	1 048 940,00	1 060 000
Vente d'adresses	50 000	52 249,00	80 000
Revenus des prestations	3 000	7 205,00	7 000
Brochures / Imprimés séparés	0	0,00	1 000
Revenus des séminaires	10 000	15 629,35	10 000
Revenus Suisse Public	0	-8 610,00	210 000
Revenus de la salle de séances et des parkings	4 000	9 707,85	5 000
Autre revenus, Secrétariat général	153 000	85 000,00	50 000
Revenus des commissions	160'000	212'578.50	185'000
Autres revenus	2 000	6 485,05	7 000
Revenus du magazine	400 000	381 023,71	433 500
Ventes d'abonnements	18 000	16 892,05	17 500
Annonces Communes suisses	370 000	319 307,56	400 000
Annonces diverses / Annexes	12 000	44 824,10	16 000
Charges d'exploitation	-2 068 300,00	-1 975 703,62	-2 005 402,00
Charges de personnel	-1 245 700	-1 128 196,55	-1 194 102
Salaires	-1 050 300	-957 707,85	-1 000 002
Prestations d'assurances sociales	0	2 927,90	0
AVS/AI	-83 100	-78 731,65	-84 400
Comunitas	-83 500	-74 745,45	-85 500
Assurance-accidents et indemnités journalières	-16 800	-15 546,55	-17 200
Conseil RH	-5 000	0,00	0
Formation	-4 000	-2 658,15	-4 000
Autres charges de personnel	-3 000	-1 734,80	-3 000
Charges du magazine	-250 000	-274 396,75	-284 000
Honoraires	-50 000	-78 207,30	-85 000
Frais d'impression	-150 000	-161 082,70	-165 000
Frais de port	-30 000	-31 266,90	-30 000
Newsletter	-7 000	-694,85	-1 000
Autres charges du magazine	-13 000	-3 145,00	-3 000
Autres charges d'exploitation	-572 600	-573 110,32	-527 300
Locations tierces	-92 000	-88 020,00	-88 000
Entretien et nettoyage	-1 000	-749,50	-1 000
Ammortissements immobilier	-1 500	0,00	-1 500
Amortissements sur mobilier/machines	-2 500	-1 371,40	-5 000
Amortissements informatique	-25 000	-42 001,10	-35 000
Assurances des biens	-2 500	-1 043,00	-1 500
Eau/électricité	-2 000	-3 864,95	-2 500
Matériel de bureau	-8 000	-7 383,05	-9 000
Photocopieuse	-4 000	-3 749,00	-4 000

	BUDGET	COMPTES	BUDGET
	2016	2016	2017
Journaux	-2 500	-1 400,70	-2 000
Frais télécommunication	-3 500	-2 905,80	-3 500
Frais de port	-6 000	-4 558,05	-6 000
Cotisations de membre à des tiers	-10 000	-13 471,50	-10 000
Charges comptabilité	-70 000	-70 000,00	-25 000
Indemnités de traductions	-10 000	-15 571,40	-15 000
Honoraires collaborateurs externes	-25 000	-29 907,00	-20 000
Charges Comité/Commissions	-70 000	-54 479,00	-70 000
Charges AG	-25 000	-42 881,40	-25 000
Charges de l'organe de révision	-3 300	-3 200,00	-3 300
Frais Comité/Commissions	-12 000	-11 400,10	-12 000
Autres charges Comité	-10 000	-2 854,85	-5 000
Charges d'exploitation diverses	-3 000	-5 972,45	-7 000
Marketing	-5 000	-2 621,05	-5 000
Séminaires/Projets ACS	-125 000	-116 814,65	-120 000
Autres séminaires	0	-2 862,40	0
Internet	-5 800	-1 393,57	-5 000
Suisse Public	0	0,00	-8 000
Charges Energiezukunft	0	4 310,80	0
Frais de déplacement et clientèle	-18 000	-19 666,80	-16 000
Communication (divers)	-5 000	0,00	-5 000
Correction de la déduction de l'impôt préalable	-25 000	-27 278,40	-17 000
Résultat financier, amortissements charges/revenushors exploitation, charges et revenus extraordinaires	236'300.00	165'495.16	43'098.00
Amortissements sur immobilisations	-2 000	-22 802,65	0
Amortissements sur mobilier/machines/informatique	-2 000	-22 802,65	0
Charges et revenus financiers	7 000	11 100,13	4 500
Charges d'intérêts/Frais bancaires	-500	-1 577,63	-1 500
Revenus des avoirs en banque/Placements	7 500	13 779,76	6 000
Gains/pertes de cours des placements financiers		-1 102,00	
Charges / Revenus hors exploitation	0,00	0,00	0,00
Charges / Revenus extraordinaires	0,00	590 000,00	0,00
Revenus extraordinaires	0	590 000,00	0
Prélèvement sur provisions	0	0,00	0
Bénéfice annuel/Perte annuelle	-231'300.00	412'802.32	47'598.00

Bilan 2016

	Etat 1.1.2016	Augmentation	Diminution	Etat 31.12.2016
<u>Actifs</u>	1 517 720,52	994 948,39	501 102,00	2 011 566,91
<i>Actifs circulants</i>	561 573,52	994 948,39	0,00	1 556 521,91
Moyens liquides	401 234,63	931 874,99		1 333 109,62
Créances résultant de livraisons et de prestations	118 087,79	35 920,75		154 008,54
Autres créances	21 869,60	22 746,25		44 615,85
Actifs transitoires	20 381,50	4 406,40		24 787,90
<i>Actifs immobilisés</i>	956 147,00	0,00	501 102,00	455 045,00
Immobilisations financières	456 147,00		1 102,00	455 045,00
Participations	500 000,00		500 000,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00			0,00
<u>Passifs</u>	1 517 720,52	81 044,07	0,00	2 011 566,91
<i>Fonds étrangers</i>	94 135,25	81 044,07	0,00	175 179,32
Dettes	57 659,05	2 380,55		60 039,60
Passifs transitoires	36 476,20	78 663,52		115 139,72
<i>Capitaux propres</i>	1 423 585,27	0,00	0,00	1 836 387,59
Capital de l'association	50 000,00			50 000,00
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 373 585,27			1 373 585,27
Bénéfice annuel				412 802,32

fiduciaire
PROBITAS

Rue Hugli 3
2501 BIENNE
Tél: 032 328 15 70
Fax: 032 328 15 79
<http://www accurata.ch>
fiduciaire@probitas.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses, CH-3008 Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 19 des statuts de votre association, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des Communes Suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles auprès de l'Association des Communes Suisses. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

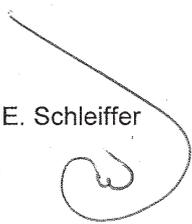
La fortune sociale a évolué durant l'exercice en question comme suit:

	<u>l'Association</u>	<u>Réserves</u>
	CHF	CHF
Solde au 01.01.2016	50'000.00	1'373'585.27
Excédent de recettes		412'802.32
Solde au 31.12.2016	<u>50'000.00</u>	<u>1'786'387.59</u>

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels précités.

FIDUCIAIRE PROBITAS SA


Beatrix Aschwanden
Expert-réviseur
Réviseur responsable


E. Schleiffer

Biel/Bienne, le 15 mars 2017

Membre

ACCURATA